

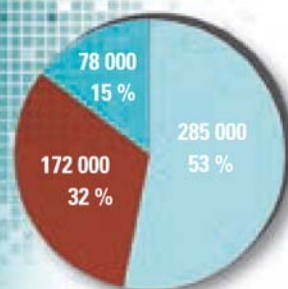


Lettre ouverte aux candidats aux élections régionales 2010

UN RÉSEAU AU SERVICE DE 535 000 ENTREPRISES



Entreprises ressortissantes
par secteur*



■ Services
■ Industrie
■ Commerce

*Fichiers consulaires (janvier 2009).

Mesdames et messieurs les candidats,

Avec ses 700 000 entreprises, ses 77 000 créateurs d'entreprises en moyenne par an, ses 80 000 chercheurs et ses 590 000 étudiants, la région Paris - Ile-de-France bénéficie d'un potentiel de développement économique et social exceptionnel.

Pour autant, les 11 200 faillites d'entreprises en 2009, les 450 000 demandeurs d'emplois, les 56 milliards d'euros de déficit du commerce extérieur ne sont pas à l'image de ce potentiel.

Le réseau des CCI de Paris - Ile-de-France¹ mobilise chaque jour ses 216 élus, chefs d'entreprises, et ses 5 700 collaborateurs pour d'une part, conseiller et accompagner les entreprises dans leur développement, et d'autre part former les jeunes et les salariés des entreprises.

Par l'étendue de ses compétences en matière de développement économique, de formation et d'aménagement du territoire, le Conseil régional a pour mission de créer l'environnement favorable au développement des entreprises et de leurs salariés.

L'action du réseau des CCI et celle du Conseil régional s'inscrivent donc en complémentarité et suppose un véritable partenariat.

C'est pourquoi le réseau des CCI saisit l'opportunité de la campagne électorale pour vous présenter, afin de recueillir votre position, ce qu'il considère comme 7 objectifs prioritaires d'une politique de croissance économique et sociale :

1. Faire de l'innovation dans l'entreprise une priorité de la prochaine mandature du Conseil régional
2. Créer les nouvelles conditions d'une croissance durable et renforcer la compétitivité internationale des entreprises
3. Accompagner les nouveaux entrepreneurs et anticiper les transmissions d'entreprises
4. Répondre aux besoins en personnel qualifié, formé notamment par l'apprentissage
5. Avoir une vision ambitieuse d'aménagement régional à long terme, tout en agissant sur les problèmes actuels (transport, circulation, logement, ...)
6. Donner une nouvelle dimension à la politique régionale européenne
7. Maîtriser la pression fiscale sur les entreprises, au bénéfice de leur compétitivité et de l'emploi

Mes collègues, présidents de CCI et de délégation, et moi-même, serons particulièrement attentifs à vos observations sur ces sept objectifs, notamment sur ceux qui justifieraient une allocation prioritaire de ressources de la part du Conseil régional.

Avec mes meilleurs sentiments.



Pierre SIMON

Président de la CRCI Paris - Ile-de-France

PJ : 1

¹ Le réseau est composé de quatre CCI (CCI de l'Essonne, CCI de Paris et ses délégations de Paris - des Hauts-de-Seine - de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, CCI Seine-et-Marne, CCI de Versailles Val-d'Oise / Yvelines et ses délégations des Yvelines et du Val-d'Oise) et de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Ile-de-France.

Annexe à la lettre ouverte aux candidats

1. Faire de l'innovation dans l'entreprise une priorité de la prochaine mandature du Conseil régional

1.1. Transformer la recherche-innovation en produits et process innovants et en entreprises nouvelles et, à cet effet :

Sensibiliser et former les étudiants et les chercheurs à l'innovation, l'intelligence économique et à la gestion et au financement d'entreprise.

Installer des équipes pluridisciplinaires de chercheurs-étudiants-enseignants-marketeurs-entrepreneurs-financeurs, auprès des principaux pôles de développement économique.

Poursuivre l'équipement du territoire régional en incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises.

1.2 Créer de nouveaux fonds publics d'amorçage pour les entreprises innovantes (seulement 1% des financements privés des entreprises sont affectés à l'amorçage).

2. Créer les nouvelles conditions d'une croissance durable et renforcer la compétitivité internationale des entreprises

2.1. Accompagner les nouveaux exportateurs, et faciliter le développement des exportations et l'implantation sur les marchés étrangers des entreprises existantes.

2.2. Se donner les moyens de développer les congrès et salons pour renforcer l'attractivité de la Région et des entreprises.

2.3. Favoriser l'adaptation anticipée des entreprises aux mutations économiques par un accompagnement financier à la hauteur des besoins (le montant actuel des aides aux entreprises ne représente que 0,3% du budget du Conseil régional).

2.4. Donner aux filières (automobile, optique et systèmes complexes, aéronautique, éco-activités, mécanique, tourisme, finances,...) les moyens d'une politique de long terme en accompagnant leur structure d'animation et leur programme d'actions (la dotation annuelle régionale varie entre 500 et 750 000 €, ce qui est limité au regard des besoins).

- 2.5. Favoriser la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux et énergétiques par les entreprises (les systèmes de management environnemental sont nettement moins répandus en France que dans d'autres pays européens (3 500 en France, 6 000 en Grande Bretagne et 8 000 en Espagne)).
- 2.6. Accompagner le développement de l'attractivité des grands pôles économiques sur le plan international.
- 2.7. Conforter l'action engagée pour le renforcement du pôle de Roissy, notamment à l'initiative des 3 CCI concernées.
- 2.8. Etendre sur le territoire régional le nombre de réseaux d'entreprises, du type PLATO (coaching de dirigeants de TPE – PME par des cadres de grands groupes, avec priorité pour les entreprises industrielles).
- 2.9. Intégrer l'ensemble de ces priorités dans le nouveau projet de Schéma Régional de Développement Economique 2010-2014.

3. Accompagner les nouveaux entrepreneurs et anticiper les transmissions d'entreprises

- 3.1. Renforcer les structures d'accompagnement (53 % des porteurs de projet franciliens demandent un accompagnement). Les CCI soutiennent et animent 8 clubs d'entreprises et souhaitent augmenter leur nombre pour couvrir l'ensemble du territoire régional.
- 3.2. Soutenir le dispositif des CCI de Paris - Ile-de-France « *Passer le relais* » (dans les 10 prochaines années, 170 000 chefs d'entreprises atteindront l'âge de la retraite).

4. Répondre aux besoins en personnel qualifié, formé notamment par l'apprentissage

- 4.1. Poursuivre le développement de l'apprentissage du CAP au Bac + 5 (l'apprentissage garantit une insertion professionnelle de très bon niveau, de l'ordre de 92 % 6 mois après la fin de la formation et 94 %, 4 ans après) ce qui suppose une augmentation des crédits régionaux d'investissement et de fonctionnement (avec notamment la revalorisation du taux horaire de prise en charge par la Région du coût de fonctionnement des CFA).
- 4.2. Faire de l'information et de l'orientation des jeunes une priorité.

- 4.3. Soutenir financièrement les écoles de commerce et d'ingénieurs au même titre que les universités afin de favoriser globalement l'efficacité et l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 4.4. Contribuer à la coopération entre le monde de l'éducation et de la recherche et celui de l'entreprise, notamment en amplifiant le soutien financier aux dispositifs d'initiation à l'entrepreneuriat dans les écoles.

5. Avoir une vision ambitieuse d'aménagement régional à long terme, tout en agissant sur les problèmes actuels (transport, circulation, logements,...)

- 5.1. Mettre en cohérence le projet de SDRIF avec celui du Grand Paris.
- 5.2. Réaliser le projet de réseau automatique du Grand Paris qui relie les principaux pôles porteurs de développement économique et assurer le bouclage TGV autour de Paris.
- 5.3. Aménager les pôles de développement en favorisant la synergie entre formation, recherche et entreprises et en offrant simultanément des emplois, des logements et des services.
- 5.4. Poursuivre la modernisation du réseau de transports en commun existant.
- 5.5. Dégager des ressources nouvelles de financement des transports en commun :
 - en augmentant la part des usagers (qui ne représente que 32 % du coût),
 - en rééquilibrant le financement des entreprises et celui des collectivités territoriales dans le budget du STIF (les entreprises en financent 67 %, la Région et les départements 25 %).
- 5.6. Augmenter les investissements en faveur des infrastructures routières, pour améliorer les conditions de circulation et d'acheminement des marchandises (bouclage de l'A.104, résorption des points noirs autoroutiers, élargissement de la francilienne,...) et en faveur de la voie d'eau (notamment le projet de canal Seine-Nord / Seine-Est)

- 5.7. Atteindre l'objectif de construction de 70 000 logements par an par :
- la mise en place d'une gouvernance régionale relayée par contrat avec une gouvernance de proximité ;
 - l'identification de la demande de logements et de l'offre foncière disponible ;
 - la contractualisation des objectifs de construction avec les collectivités territoriales, les organismes constructeurs et les financeurs.

6. Donner une nouvelle dimension à la politique régionale européenne

- Contribuer, par des actions de lobbying, à la préparation des textes européens,
- Faire participer les acteurs de l'Ile-de-France, entreprises et établissements de formation, aux appels d'offres européens,
- les accompagner et défendre leurs projets.

7. Maîtriser la pression fiscale sur les entreprises, au bénéfice de leur compétitivité et de l'emploi

- Maîtriser l'augmentation de l'emprunt dans le budget de la Région qui, rapporté au nombre d'habitants reste dans la moyenne des Régions, mais est cependant passé de 20 % en 2006 à 32 % en 2009 du budget de financement des investissements. Cette maîtrise devrait éviter de devoir dans l'avenir financer la charge de la dette par des augmentations d'impôts sur les entreprises.
- Dégager de nouvelles sources de financement des transports sans accroître la contribution des entreprises (cf § 5.5)

LES RÉPONSES SONT À ADRESSER À :

Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Ile-de-France

Président : Pierre SIMON

7, rue Beaujon - 75008 Paris

simon@paris-iledefrance.cci.fr

LE RÉSEAU DES CCI DE PARIS - ILE-DE-FRANCE

Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Ile-de-France

Président : Pierre SIMON

7, rue Beaujon - 75008 Paris
<http://www.paris-iledefrance.cci.fr>

• **Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**

Président : Pierre SIMON

Siège 27 avenue de Friedland
75382 PARIS CEDEX 08
Tél. : 0820 012 112
Fax : 01 55 65 78 68
www.ccip.fr

• **Chambre de commerce
et d'industrie de l'Essonne**

Président : Gérard HUOT

2 cours Monseigneur Roméro - BP 135
91004 EVRY CEDEX
Tél. : 01 60 79 91 91
Fax : 01 60 79 00 11
www.essonne.cci.fr

• **Chambre de commerce et d'industrie
de Versailles Val-d'Oise / Yvelines
Siège et délégation des Yvelines**

Président : Jean-François BERNARDIN

21 avenue de Paris
78021 VERSAILLES CEDEX
Tél. : 01 30 84 78 78
Fax : 01 39 02 03 99
www.versailles.cci.fr

• **Chambre de commerce
et d'industrie Seine-et-Marne**

Président : Jean-Robert JACQUEMARD

Boulevard Olof Palme - Emerainville
77436 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
Tél. : 01 64 11 80 56
Fax : 01 64 11 65 64
www.seineetmarne.cci.fr